Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires

Insee Première • n° 1850 • Avril 2021

Un quart des personnes âgées de 15 ans ou plus considèrent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée au cours du confinement du printemps 2020. Les départements où il y a le plus d'actifs sont les plus affectés. Les habitants d'Île-de-France, du pourtour méditerranéen, des Alpes, de Guadeloupe ou de l'Aisne, déclarent plus souvent une situation financière dégradée. D'une part, les personnes les plus modestes sont plus présentes dans ces départements, et elles ont été les plus touchées par la crise, et d'autre part, le tissu productif local est davantage tourné vers des activités à l'arrêt pendant le confinement, le tourisme notamment.

Les personnes déclarent plus souvent être passées par le chômage partiel ou technique entre le début du confinement et le mois de mai dans les départements ayant souffert de l'arrêt brutal du tourisme, tandis que le télétravail est plus fréquent en Île-de-France et dans les grandes métropoles.

À l'inverse, les habitants des départements du Centre et de l'Ouest du pays ressentent moins souvent une dégradation de leur situation financière du fait de la proportion importante des retraités, peu affectés par les répercussions économiques du confinement.

Du 17 mars au 11 mai 2020, la population a été confinée dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Les mesures exceptionnelles de soutien aux revenus, notamment le recours à l'activité partielle, ont permis d'amortir les conséquences pour les ménages. Néanmoins, les disparités sont marquées selon l'activité des personnes. L'enquête EpiCov ► **sources**, dont la première vague a eu lieu en mai 2020, permet d'analyser les conséquences, notamment financières, de ce premier confinement.

En mai 2020, un quart des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée depuis le début du confinement, tandis que pour les deux tiers, elle est restée stable. Au niveau départemental, les disparités sont marquées du fait des spécificités socio-économiques des territoires.

En Seine-Saint-Denis, un tiers des habitants déclare une dégradation de leur situation financière

La situation financière se dégrade plus souvent dans certains départements de l'Île-de-France, du Sud-Est, des Hauts-de-France mais aussi des Antilles ► **figure 1a**. Cela concerne plus de 26 % des habitants en Haute-Corse, Guadeloupe, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône, contre 23 % en moyenne nationale. En Seine-Saint-Denis, 34 % de la population subit une situation financière dégradée, soit la proportion la plus élevée de France.

À l'inverse, la situation financière des personnes vivant en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire, en Bourgogne-Franche-Comté mais aussi en Nouvelle-Aquitaine et dans les départements auvergnats, s'est moins fréquemment dégradée (moins de 22 %). Dans les départements comme les Deux-Sèvres, l'Aveyron ou l'Ille-et-Vilaine, moins de 18 % des habitants sont concernés. L'Orne et le Finistère sont les départements où la situation financière des personnes s'est le moins souvent dégradée (au plus 17 %).

Dans les départements d'outre-mer concernés par l'enquête, les résultats sont contrastés. En Guadeloupe et Martinique, davantage de personnes déclarent une dégradation de la situation financière de leur ménage qu'en moyenne nationale (28 % et 25 %). La Guadeloupe est le troisième département le plus concerné après la Seine-Saint-Denis et la Haute-Corse. En revanche, les Réunionnais ont plus rarement déclaré une dégradation de leur situation financière (21 %).

Les départements avec plus de retraités ont été relativement épargnés

Les retraités ont été davantage épargnés par les conséquences financières du confinement puisque leurs pensions de retraites n'ont pas été impactées. Seuls 6 % des retraités déclarent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée avec le premier confinement. Si les causes n'en sont pas connues, le revenu du conjoint pourrait avoir baissé, par exemple s'il était encore en activité. Les retraités, qui représentent 27 % des habitants de 15 ans ou plus du pays, sont inégalement répartis sur le territoire : dans la Creuse ou la Nièvre, ils représentent plus de 37 % de la population alors qu'ils ne dépassent pas le quart des habitants en Île-de-France, dans le Rhône ou en Haute-Garonne.

Dans les départements où la part des retraités est plus élevée, la situation financière des habitants s'est en général moins souvent dégradée qu'en moyenne nationale. Ainsi dans l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Côtes-d'Armor ou l'Aveyron où il y a beaucoup de retraités (plus de 34 % de la population), moins de 18 % des personnes déclarent avoir subi une dégradation de leur situation financière.

► 1. Part des personnes déclarant une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement

a. Ensemble

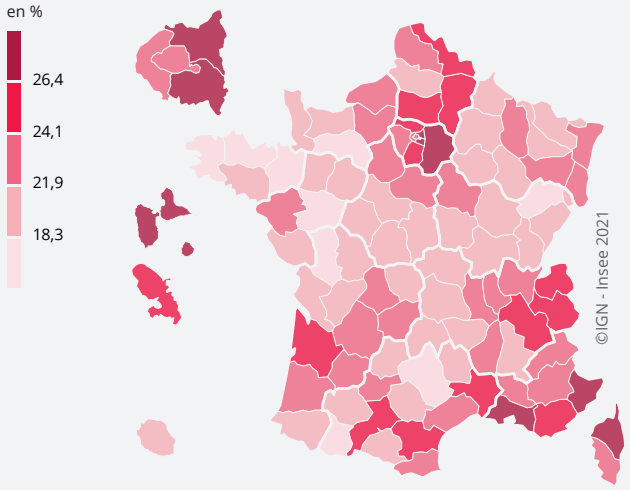

Lecture : en mai 2020, 34 % des personnes de Seine-Saint-Denis déclarent que leur niveau de vie a baissé depuis le début du confinement, contre 23 % en France.
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

b. Hors retraités

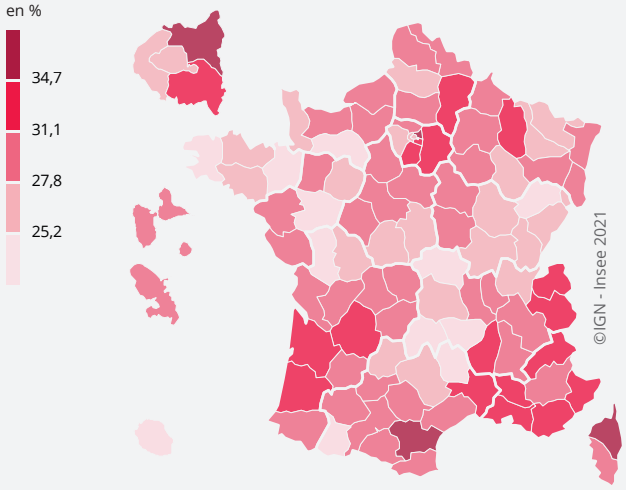

Lecture : en mai 2020, hors retraités, 38 % des personnes de Seine-Saint-Denis déclarent que leur niveau de vie a baissé depuis le début du confinement, contre 29 % en France.
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus hors retraités, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

Hors retraités, 29 % des personnes déclarent que leur situation financière s'est dégradée. Les contrastes sont également marqués à l'échelle départementale ► figure 1b. Pour six départements, au moins un tiers des personnes hors retraités ont le sentiment d'une dégradation de leur situation financière : l'Aisne, le Var, les Alpes-Maritimes et l'Aude, ainsi que la Seine-Saint-Denis et la Haute-Corse. C'était déjà le cas sur l'ensemble de la population en Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, en Haute-Corse. En revanche, dans l'Aude, où les retraités représentent un tiers de la population (34 %), le sentiment de dégradation augmente de 10 points quand on exclut les retraités (35 % contre 25 %).

Les personnes qui étaient déjà les plus pauvres ont plus durement subi la crise

Les différences entre départements quant à la dégradation de la situation financière de leurs habitants peuvent s'expliquer par la part des personnes ayant un faible **niveau de vie**, et plus précisément inférieur au 1er **décile**. C'est le cas pour l'Aude, la Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, la Haute-Corse. En effet, la situation financière se dégrade d'autant plus que le niveau de vie était faible avant le confinement. Ainsi, parmi les 10 % de ménages les plus modestes (ceux dont le niveau de vie est inférieur au 1er décile), 35 % ont perçu une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement. Hors retraités, la situation financière se dégrade également d'autant plus que le niveau de vie était faible ► figure 2.

Recours fréquent au chômage partiel et dégradation de la situation financière vont souvent de pair

En général, la situation financière s'est plus souvent dégradée dans les départements où le recours au **chômage partiel ou technique** total est plus fréquent entre mi-mars et mai ► figure 3. En effet, pour les salariés concernés, les mesures de chômage partiel ne compensent pas toujours les baisses de salaires. Par ailleurs, un fort recours à ce dernier témoigne d'un ralentissement économique plus marqué sur le territoire. Parmi les départements où le recours au chômage partiel ou technique total a été le plus important (supérieur à 19 %, contre 16 % en moyenne nationale), la part de

► 2. Part des personnes déclarant une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement selon le niveau de vie

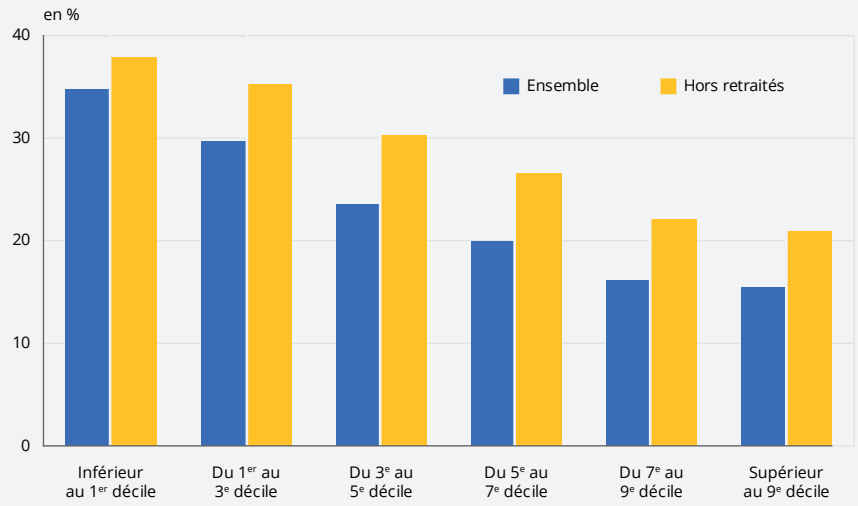

Lecture : en mai 2020, parmi les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus faible, 35 % des personnes déclarent que leur niveau de vie a baissé depuis le début du confinement ; hors retraités, elles sont 38 %.
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

► 3. Part de personnes passées totalement par le chômage partiel lors du premier confinement

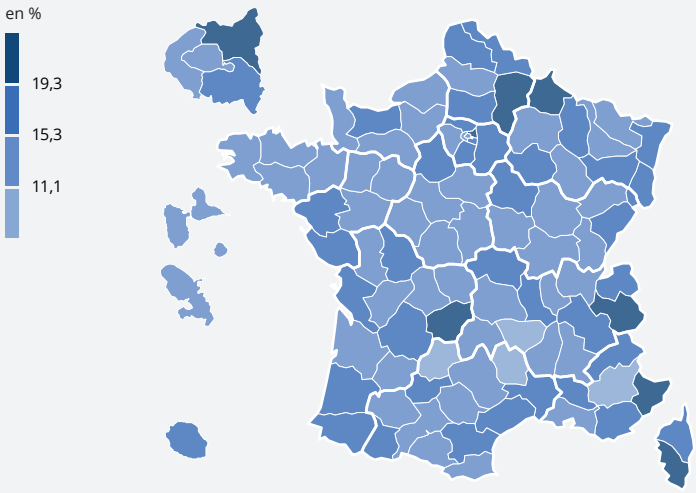

Lecture : en mai 2020, 23 % des personnes de Seine-Saint-Denis en emploi avant le confinement déclarent être passées totalement par un dispositif de chômage partiel ou technique, contre 16 % en France.
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi au début du confinement, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

► 1. Un essor très contrasté du télétravail

Le confinement du printemps 2020 a généré de fortes mutations dans les conditions de travail, en particulier avec l'essor du télétravail. La semaine précédant l'enquête, 44 % des personnes en emploi déclarent avoir télétravaillé (28 % exclusivement et 16 % partiellement). Les disparités entre départements sont fortes puisque 8 % des personnes en emploi ont exclusivement télétravaillé dans l'Orne contre 65 % à Paris ► **figure**. D'une manière générale, le recours au télétravail dépend très fortement de la nature de l'activité. Ainsi, au niveau national, 57 % des cadres ont exclusivement télétravaillé pendant le premier confinement, tandis que cette situation est rare chez les ouvriers et concerne moins de 30 % des employés et professions intermédiaires.

Hors Île-de-France, le recours au télétravail est logiquement plus élevé dans les départements incluant des métropoles (Rhône, Gironde, Haute-Garonne, Loire-Atlantique et dans une moindre mesure, Isère, Bouches-du-Rhône, Nord, Ille-et-Vilaine, Bas-Rhin). Ces taux restent toutefois en général inférieurs à ceux de l'Île-de-France : parmi les 10 départements où le télétravail a été le plus fréquent, 7 appartiennent à la région capitale. Dans deux d'entre eux (Paris et les Hauts-de-Seine), plus de la moitié des personnes en emploi ont télétravaillé.

► Part des personnes déclarant avoir exclusivement télétravaillé

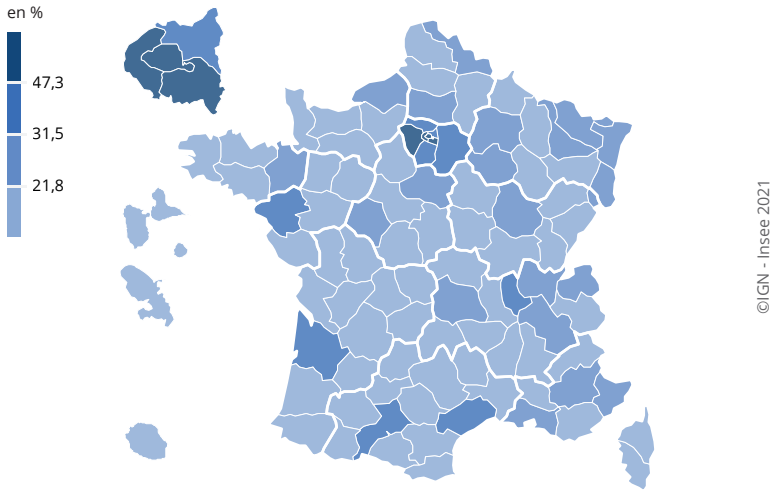

Lecture : en mai 2020, à Paris, 65 % des personnes qui avaient travaillé la semaine précédant l'enquête déclarent avoir exclusivement télétravaillé, contre 28 % en France.
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure la semaine précédant l'enquête, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

personnes déclarant une dégradation de leur situation financière est supérieure au niveau national (Aisne, Alpes-Maritimes, Savoie et Seine-Saint-Denis) ou proche (Corrèze, Ardennes et Corse-du-Sud).

Au sein de l'Île-de-France, à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines, la situation financière des personnes hors retraités s'est moins souvent dégradée qu'au niveau national. Dans ces départements, outre une part importante de ménages aisés, le recours massif au télétravail exclusif pendant le premier confinement (à Paris, 65 % des personnes ont exclusivement télétravaillé la semaine précédant l'enquête, 60 % dans les Hauts-de-Seine et 47 % dans les Yvelines) a pu limiter les baisses de revenu ► **encadré 1**. En revanche, la situation est différente dans l'Est francilien. La Seine-Saint-Denis est le département où la dégradation de la situation financière a été la plus fréquente ► **encadré 2**. En Essonne, dans le Val-de-Marne et en Seine-et-Marne, ce sentiment chez les non retraités est moins marqué mais reste plus élevé qu'au niveau national (environ 32 % contre 29 %). Dans ces trois départements, comme dans l'Ouest francilien, la part de personnes en emploi est relativement élevée, mais elles ont davantage été totalement au chômage partiel ou technique entre mi-mars et mai. En Seine-et-Marne, où le poids du secteur des parcs d'attractions est important, les restrictions liées au confinement ont pu accentuer le recours au chômage partiel.

Dans les Alpes et le Sud, les habitants subissent l'arrêt du tourisme

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans tous les départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence, la situation

► 2. Des conséquences financières peu liées à la situation sanitaire

Les conséquences financières du premier confinement de la population ont été plus diffuses que les conséquences sanitaires. En effet, les restrictions de mobilité et donc d'activité ont concerné de manière identique tout le pays. Certains départements, peu affectés sur le plan sanitaire, ont été touchés par les conséquences économiques du confinement (Haute-Corse, Alpes-Maritimes). À l'inverse, dans le Haut-Rhin, malgré une situation sanitaire dégradée, la part de personnes ayant un sentiment de dégradation de leur situation financière est proche du niveau national. La Seine-Saint-Denis a été impactée à la fois par un nombre de décès important et une dégradation de la situation financière plus forte qu'ailleurs.

financière du ménage des enquêtés s'est plus souvent dégradée qu'au niveau national (pour plus de 30 % des habitants non retraités). Dans les Alpes-Maritimes, le Var, le Vaucluse et les Hautes-Alpes, départements où le tourisme est particulièrement important dans l'économie locale, le passage par le chômage partiel total pendant le premier confinement a été fréquent : de 17 % dans le Var à 20 % dans les Alpes-Maritimes. Dans les Bouches-du-Rhône, malgré un recours plus faible au chômage partiel (15 %) et davantage au télétravail, 33 % des personnes hors retraités ont perçu une dégradation de leur situation financière ; cette dégradation s'expliquerait plutôt par une forte proportion de personnes vivant dans un ménage situé sous le 1er décile de niveau de vie.

En Savoie et en Haute-Savoie, la saison touristique d'hiver a été interrompue brutalement avec le début du confinement et la fermeture des stations de ski. Ainsi, une personne sur trois, hors retraités, déclare que sa situation financière s'est dégradée. Dans ces départements, la part de personnes vivant dans un ménage situé sous le 1er décile de niveau de vie est faible mais le recours au chômage partiel total a été important pendant le premier confinement (respectivement 20 % et 17 %).

Dans les Hauts-de-France, la situation est contrastée selon les départements. Dans quatre départements sur cinq, la situation financière des personnes non retraitées se dégrade comme en moyenne nationale, voire moins souvent dans la Somme. L'Aisne se démarque du reste de la région avec 33 % de personnes hors retraités ayant perçu une dégradation de leur situation financière. Dans ce département, le passage au chômage partiel total a été plus élevé que dans le reste de la région. Par ailleurs, les personnes vivant dans un ménage sous le 3e décile de niveau de vie sont surreprésentées.

En Bretagne, la part des personnes ayant déclaré une dégradation de leur situation financière est plus faible qu'au niveau national. En Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, où moins d'un quart des personnes non retraitées ont déclaré une dégradation de leur situation financière, les niveaux de vie intermédiaires sont surreprésentés, et les personnes à bas revenus sous-représentées. ●

Annie Firlej, Émilie Pawlowski (Insee)

► Sources

L'**enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov)** a été mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé Publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Son objectif est double : estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental, et étudier l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie. La première vague de l'enquête s'est déroulée entre le 2 mai et le 2 juin 2020, à cheval entre le confinement de la population et le début du déconfinement. 135 000 personnes âgées de 15 ans ou plus au 1er janvier 2020, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion, ont été sélectionnées dans la base Fidéli 2018 de l'Insee et interrogées. L'enquête s'est déroulée principalement sur Internet mais aussi par téléphone : le recours à ce second mode permettant d'augmenter le taux de participation et d'interroger des personnes sans accès Internet ou en ayant un usage limité, et d'assurer ainsi la représentativité des réponses recueillies. Les niveaux de vie sont connus grâce à la base Fidéli.

L'enquête comprend des questions détaillées sur la situation vis-à-vis de l'emploi (notamment sur l'activité partielle), les conditions de travail, en particulier le recours au télétravail et le temps de travail. Afin de réduire le temps de passation de l'enquête, certaines questions, comme celles portant sur l'évolution ressentie du temps de travail, n'ont été posées qu'à environ 10 % des enquêtés. Ce sous-échantillon reste représentatif de la population cible, mais la précision de la mesure sur ces questions peut être plus faible.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si on ordonne la distribution des niveaux de vie, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie ; le neuvième décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie.

Le **chômage partiel ou technique** est un dispositif qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération des salariés. Pour réduire les conséquences économiques liées à la crise sanitaire, le décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle a largement étendu la possibilité de recours à ce dispositif, réduit le délai d'acceptation et augmenté l'allocation compensatrice versée aux entreprises. Pendant la période de confinement, un salarié en activité partielle percevait au minimum 70 % de sa rémunération brute (environ 84 % du salaire net), sans que ce montant puisse être inférieur au Smic. Ici, sont prises en compte les personnes s'étant déclarées au moins en partie au chômage partiel ou technique (certaines pouvant l'être totalement).

► Pour en savoir plus

- **Givord P., Silhol J.,** « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.,** « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- **Bajos N. *et al.,*** « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Questions de santé publique* n° 40, IReSP, octobre 2020.
- **Warszawski J. *et al.,*** « En mai 2020, 4,5 % de la population vivant en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2. Premiers résultats de l'enquête nationale EpiCov », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.
- **Albouy V., Legleye S.,** « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.
- **Dares**, « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en juin 2020. Synthèse des résultats de l'enquête flash », juillet 2020.
- **Desrivierre D., Fabre J.,** « Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003 », *Insee Première* n° 1816, septembre 2020.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur **www.insee.fr**

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
A. Dugué, P. Glénat

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

Code Sage : IP211850
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)

© Insee 2021

www.insee.fr

@InseeFr